



Compte-rendu de la réunion plénière du conseil de quartier Monplaisir - 28 Janvier 2022

Présents : 34 personnes (visio et présentiel salle mairie du 8e)

On dénombre 26 nouveaux inscrits au conseil de quartier depuis ces 3 derniers mois : Bienvenue à toutes et tous !

Temps d'accueil des nouveaux membres présents à la réunion.

Les nouveaux membres ont des attentes sur des sujets variés : l'urbanisme, le patrimoine, la végétalisation, la voirie et plusieurs sont intéressés par les concertations en cours ou à venir : notamment celle relative à la rue des Alouettes ou encore celle concernant la requalification de l'avenue des frères lumières. Le constat est aussi fait que, le souhait de renforcer les liens et la possibilité de partager des moments de convivialité constituent une force motrice puissante pour s'engager au sein du conseil de quartier.

1. Saisine à destination des conseils de quartier sur le marché idéal

En ce moment, une consultation à lieu à l'échelle de la ville de Lyon pour réfléchir sur les marchés. Ceux du 8e arrondissement ne font pas exception. Toutes les thématiques sont ouvertes à la discussion (produits, origine, fréquence, organisation, etc.) L'objectif est d'exposer la vision du marché de vos rêves ; de débattre, en somme, de construire le marché urbain de demain. Pour ce faire, 3 ateliers de travail de groupe inter-instances (Conseils de quartiers et Conseils Citoyens) vont être programmés

La Mairie du 8ème organise un atelier inter-instance sur ce sujet le **22 février de 18h à 20h** en Mairie du 8ème au cours duquel vous serez invités à réfléchir en groupe à votre marché idéal.

Pour vous inscrire : <https://framaforms.org/notre-marche-ideal-atelier-lyon-8-1644849089>

La consultation court jusqu'au 10 mars 2022.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Claire Perrin, Adjointe du 8e arrondissement en charge de l'économie locale et durable, du commerce et de l'artisanat à l'adresse : Claire.PERRIN@mairie-lyon.fr

2. Retour sur le projet APICQ (Appel à projet initiatives des conseils de quartier) déposé pour Monplaisir

Les APICQ sont des budgets ouverts par la mairie dans le but de porter de petites initiatives locales, en fournissant un budget de 5000€. Le dernier à avoir vu le jour sur le quartier est la boîte à partage.

La commission végétalisation, à travers la grande implication de ses référents, a planché sur un projet de soutien à la biodiversité via une proposition de fabrication de nichoirs à oiseaux pour les arbres des squares et des parcs. Ce projet a été soumis à l'appel à projet des conseils de quartier (APICQ) à la mi-janvier 2022. La recherche de partenariat pour ce projet a retenu le concours de la LPO comme le plus adéquat. Si le projet est accepté par le jury (soutenance fin mars), des diagnostics auront lieu pour sélectionner les emplacements les plus adaptés (des volontaires seront alors nécessaires). Puis, des ateliers participatifs (habitants et élèves d'établissements scolaires) de fabrication des nichoirs seront organisés au printemps ou à l'automne en fonction des délais de validation du projet par la ville.

Les lieux pré-repérés sont : les squares St Nestor, Biot, Berchet, St Hippolyte, le parc Lumière et le Plateau Dargent, sachant qu'à l'issue du diagnostic, seuls 4 sites, parmi ceux cités précédemment, seront retenus.

La commission végétalisation informera le conseil de quartier des dates des différents événements quand elles auront été fixées, sous réserve de la sélection du projet, naturellement.

Si vous souhaitez vous impliquer dans le projet, n'hésitez pas à vous rapprocher de la commission végétalisation du conseil de quartier Monplaisir : vegetalisation.cqmonplaisir@gmail.com

Mention spéciale à Emmanuelle Willmann et Serge Ballet qui ont porté et monté le dossier en un temps record !
Remerciements aussi à Ilytie Piroit pour l'éclairage procédural et le support administratif.

3. Point installation de l'éclairage par détection et gradation dans le quartier

La commission Voirie a fait un rapide retour sur l'évolution de la mise en place de l'éclairage par détection/gradation dans le quartier.

Ce dernier est une opération qui vise à changer les pratiques d'éclairage nocturne à Lyon, partant du constat de 90% du temps est "éclairé pour rien". Ce projet ambitieux, à terme, de s'étendre sur toute la ville, le déploiement sur l'ensemble du quartier de Monplaisir le placera ainsi parmi les premiers de Lyon (après le quartier du Quadrilatère dans le 5e et le quartier Montchat).

Le nouvel éclairage fonctionnera sur un double principe :

- L'éclairage par gradation : la puissance de la lumière est abaissée de 30% la nuit, et remonte à 100% au passage d'une voiture (ce qui représente 40% du temps nocturne). Ce type d'éclairage concernera les grands axes structurant et fréquentés du quartier (soit le cours Albert Thomas, l'avenue Berthelot, la rue Marius Berliet, la rue Antoine lumière) ainsi que les rues dangereuses ou privées (petite rue de Monplaisir, rue du Professeur Sisley, impasse Berchet et Baraille).
- L'éclairage par détection : la puissance de la lumière est abaissée de 70% la nuit, et remonte à 100% au passage d'une voiture (ce qui représente 10% du temps nocturne). Ce type d'éclairage sera mis en place sur toutes les petites et moyennes rues du quartier (toutes les rues non concernées par l'éclairage par gradation).

À noter : quel que soit le type d'installation, l'éclairage ne sera jamais complètement éteint. Par ailleurs, la détection étant basée sur la vitesse, les piétons et vélos se déplaçant lentement ne devraient, selon toute vraisemblance, pas être détectés (la lumière abaissée demeure néanmoins suffisante).

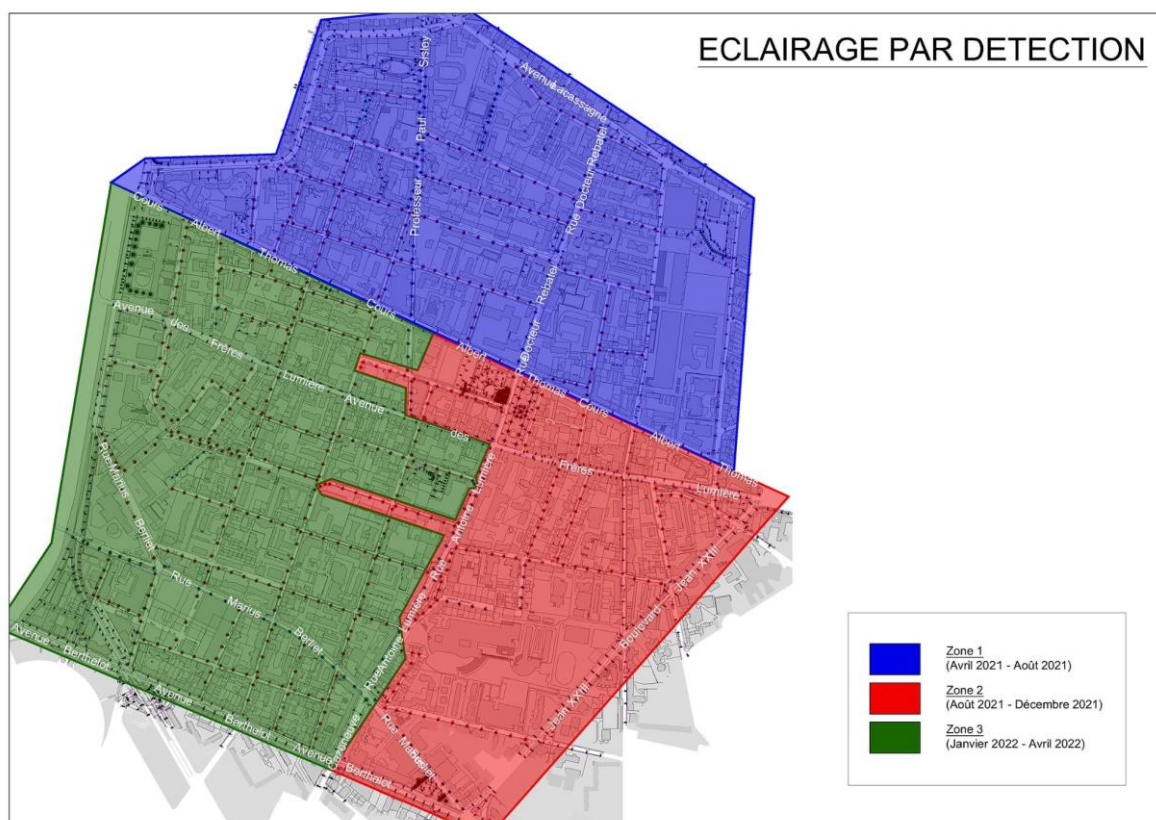
Des inquiétudes ont été formulées par les membres du conseil de quartier quant à la sécurité des personnes (notamment les femmes), préoccupées de rentrer seules avec une plus faible intensité lumineuse. La réponse fournie se veut rassurante puisque les expérimentations menées au préalable et le recul fourni par le quartier de Montchat n'ont pas révélé d'accroissement de l'insécurité de manière générale.

Les avantages visés par la mise en place de l'éclairage par détection/gradation sont multiples :

- Économies d'argent (42€/point lumineux/an pour l'éclairage par détection et 11€/point lumineux/an pour l'éclairage par gradation)
- Économie d'énergie dans un contexte d'augmentation du prix de l'énergie et dans un souci de réduction de la consommation
- Diminution de la pollution lumineuse fortement préjudiciable à la qualité du sommeil, à la faune nocturne et ayant une incidence négative sur la flore.

Des membres du conseil de quartier se sont interrogés sur le coût de cette opération de changement de l'éclairage public au vu de l'ampleur des lampadaires concernés (882). Pour y répondre, la commission Voirie a repris l'estimation de la direction de l'éclairage urbain d'un amortissement sur 3 ans, durée assez courte en partie due à la faible proportion de luminaires à remplacer en totalité (275).

En ce qui concerne l'évolution de l'installation du dispositif dans le quartier. La carte ci-dessous montre le zonage chronologique prévu du déploiement du dispositif. Point sur l'état actuel. La zone 1 (bleue) est achevée. La zone 2 (rouge) est en cours de programmation (réglage des capteurs, des horaires de mise en route, de l'intensité lumineuse choisie), ce qui explique que certains luminaires qui s'y trouvent soient éclairés de manière intense durant toute la nuit ; cela est provisoire, le temps de mener à bien la programmation. La zone 3 (vert) est en cours d'équipement (changement des points lumineux incompatibles et pose des capteurs), elle devrait être achevée comme prévue par l'agenda, en avril prochain.



Sur le périmètre où le dispositif est déjà opérationnel, des résidents du quartier Monplaisir ont fait part de leurs retours positifs quant à la réduction salubre des nuisances lumineuses, et témoignant, en outre, d'un gain de confort significatif.

Enfin, une question sur le devenir des lampes remplacées a été posée. La commission Voirie a rapporté la réponse du directeur de l'éclairage urbain expliquant qu'une reconfiguration sur les ampoules les plus récentes (moins de 10 ans) a été réalisée sans changement d'ampoule, qui serait du gâchis considérant la durée de vie

moyenne d'une ampoule (≈35 ans). En revanche, les ampoules remplacées par des LED car énergivores et trop vétustes (> 10 ans) font l'objet d'un recyclage par un éco-organisme (Ecosystem). Pour celles étant encore dans un état de fonctionnement satisfaisant, elles sont envoyées à Ouagadougou dans le cadre d'un accord de coopération avec la ville burkinabé.

4. Point Commission végétalisation

Au sujet des jardins de rue, deux nouveaux projets de jardin de rue sont prévus rue Léo et Maurice Trouilhet et rue du Premier film. Vous pouvez vous aussi proposer des jardins de rues. La date limite de dépôt de dossier est fixée au 15 juin 2022.

Point info sur le programme de subvention pour la végétalisation des espaces privés :

La Métropole de Lyon souhaite augmenter le nombre d'arbres plantés dans notre territoire partout où cela est possible. Dans ce but, elle soutient financièrement (jusqu'à 45%) les projets de plantations d'arbres dans les copropriétés privées (ou gérées par des bailleurs sociaux) qui représentent la majorité des espaces verts à Lyon. Toutes les infos complémentaires et les conditions c'est par ici : <https://www.grandlyon.com/services/nature/vegetalisation-des-espaces-privés.html?fbclid=iwar3ivh5enz9jpnqjweowe4nwhmvjvxq2rxqppld0fmngo94vieo6ionw74a>

Pour remplir le formulaire pour proposer sa copropriété et demander une aide financière, cela se fait sur Toodego ici : <https://demarches.toodego.com/logement/soutien-a-la-vegetalisation-des-espaces-residentiels-collectifs/>

La commission végétalisation aborde aussi un point de vigilance sur les remplacements incomplets des arbres d'alignements morts dans le quartier. Face à l'incompréhension des fonctionnements, des procédures, des dispositifs, des objectifs et critères de remplacements des arbres et des plantations (et plus généralement du manque de communication entre les différents acteurs), il apparaît désormais qu'un besoin de clarification avec les acteurs compétents est nécessaire. Dans cette optique, une réunion a été demandée à l'élue référente. Elle se tiendra mi-février entre élus et services concernés. Le conseil de quartier espère que le compte-rendu de cette réunion permettra de tirer des enseignements à même d'améliorer les échanges entre acteurs du domaine de la végétalisation, ainsi que de mieux construire les projets.

Non inscrit à l'ordre du jour, un débat spontané concernant le terrain sportif du croisement rue St Hippolyte - rue Tuilliers surgit. Soumis à des problèmes d'îlot de chaleur urbain et de nuisances fréquentes, une demande de végétalisation paraît consensuelle mais semble buter sur des obstacles persistants. La vigueur des débats témoignant de l'importance du sujet, le conseil de quartier a pris la décision d'organiser une série de réunions afin de réunir tous les acteurs concernés autour d'une même table. Ces réunions permettront de réfléchir de manière éclairée tout en permettant un échange apaisé entre les différentes aspirations de chacun pour ces terrains sportifs. Une première réunion, organisée par la commission végétalisation, est organisée le 10 février. Elle portera sur les possibilités et souhaits de végétalisation des terrains Dargent, Colbert et St Hippolyte.

Enfin, un point info sur le square St Nestor. Le verger est en cours de plantation par les enfants de l'école Simone Veil ! L'activité a eu lieu les lundi 7 et mardi 8 février 2022.

Voici la liste complète des essences d'arbres fruitiers qui ont été plantées :

- 2 Cerisiers (2 espèces différentes)
- 1 Pêcher de vigne
- 2 Pêchers
- 1 Prunier
- 9 Pommiers (6 espèces différentes)
- 1 Mirabellier
- 3 Poiriers (3 espèces différentes)
- 1 Cognassier
- 10 Framboisiers
- 5 Groseilliers à grappe
- 5 Caseilliers
- 3 Lyciets (arbre des baies de Goji)

Tout ceci représente un total de 43 arbres et arbustes plantés... tous comestibles !

Voici quelques photos de l'évènement :



N'hésitez pas à contacter directement la commission végétalisation pour tout projet ou toute question sur l'ensemble des sujets relatifs à la végétalisation, à l'adresse suivante :

vegetalisation.cqmonplaisir@gmail.com

5. Point sur la concertation rue des Alouettes

Synthèse des problématiques affectant la rue des Alouettes et nécessitant une intervention. La rue compte plusieurs sites scolaires que sont l'école et le collège Pierre Termier (≈ 1900 élèves + 500 membres du personnel, administratif et enseignant), un EHPAD, sans compter le transit de très nombreux élèves se rendant au lycée La Martinière tout proche et à l'école Simone Signoret à proximité. Sachant que tous ces piétons doivent se partager un très maigre trottoir de moins d'1m de large (non au norme), ce qui ne permet pas un passage à 2, et encore moins des poussettes, fauteuils etc. À tout cela, il faut ajouter un trafic de transit d'automobiles souhaitant contourner la rue Marius Berliet ; un comptage réalisé en septembre 2021 fait état de 2334 véhicules/jour ce qui n'est pas considérable en soit mais a une incidence démultipliée à cause de l'étroitesse des trottoirs et de l'importance des flux piétons. La conjonction de ces facteurs fait de cette portion de la rue des Alouettes un axe dangereux, anxiogène, obligeant à une vigilance de tous les instants et que les enfants ne peuvent nullement s'approprier avec sérénité.

Bien que des aspirations contradictoires s'expriment, il semble y avoir un consensus sur le besoin global d'apaisement de la rue.

Afin de lister les problèmes et de réfléchir collectivement à leur résolution, des multiples événements de concertations ont déjà été réalisés dans cette rue. Le conseil de quartier, les usagers, les riverains, les élus, se sont ainsi rencontrés à plusieurs reprises sur site depuis 8 mois. La dernière entrevue date de la mi-janvier. Actuellement, ce sont les enfants des sites scolaires qui sont questionnés sur la rue dont ils rêvent et participent à des ateliers de dessins pour l'imaginer, le but étant de faire appel à leur créativité pour aménager une réelle "rue des enfants".

Le sujet est considéré comme prioritaire par la mairie et les choses vont s'accélérer prochainement puisque les élus ont programmé le début des travaux pour l'été 2022.

Des membres du conseil de quartier font remarquer l'importance de réaliser une concertation de qualité afin d'éviter des insatisfactions et des frustrations.

Une question est posée afin de savoir si des projets sont d'ores et déjà définis par les décideurs politiques. Cela ne semble pas être le cas, malgré l'établissement de plusieurs scénarios possibles que sont :

- L'inversion du sens de circulation entre la rue neuve de Monplaisir et la rue Maryse Bastié
- L'aménagement du plateau sur la portion devant l'école (suppression de la différence de niveau entre trottoir et chaussée) afin de créer une aire piétonne ; avec limitation à 20 km/h
- La piétonnisation de la portion centrale avec mise en impasse des deux côtés de la rue

À ces scénarios peut venir s'adjoindre une mesure de passage au stationnement payant en journée dans la rue (et celles adjacentes) afin de libérer le stationnement de voitures y séjournant sur une durée excessivement prolongée (plusieurs jours d'affilés) et *in fine* de permettre aux parents de se garer correctement le temps de la dépose des enfants en bas âge.

À noter que ces scénarios ne sont pas forcément exclusifs entre eux et peuvent se cumuler. Quoi qu'il en soit, aucun de ces scénarios n'est pour l'heure arrêté. ((Seul, le retrait dans l'alignement pour l'élargissement de la rue n'est plus à l'ordre du jour, du fait des coûts de rachat/démolitions très importants et de la durée des acquisitions s'étirant sur une temporalité de très long terme)).

La prochaine réunion publique se tiendra le 8 Mars à 18H et sera consacrée à la présentation des résultats de l'expertise technique en cours qui permettra d'exposer à chacun les inconvénients, avantages et obstacles (accès secours, riverains, livraisons cantine et éboueurs etc.) propres à chaque scénario. Puis, viendront les premières propositions concrètes avec plans et visuels.

L'absence d'échanges entre acteurs favorise les incompréhensions et les avis tranchés peu propices aux compromis. À cet égard, les intervenants de la commission Voirie ont insisté sur l'intérêt et les apports précieux des rencontres qui ont déjà eu lieu -et dont le conseil de quartier appelle à leur poursuite- et qui permettent de faire dialoguer (certes parfois avec vigueur) des acteurs qui ne se rencontrent habituellement pas.

Pour toute question complémentaire sur le sujet : voirie.cqmonplaisir@gmail.com

6. Retour sur la première réunion point prévention

Gérard K. ayant participé avec un intérêt appliqué à cette rencontre est revenu synthétiquement sur ce moment d'échange. Cette rencontre a notamment rassemblé autour de la table le directeur du commissariat du 8e arrondissement (police municipale), ainsi que de nombreux représentants/directeurs d'établissements scolaires et culturels du quartier Monplaisir (institut Lumière, lycée La Martinière, école Simone Veil, MJC Monplaisir etc.).

La police a fortement insisté sur l'importance des signalements ainsi que le dépôt de plainte pour adapter au mieux la réponse de la police (rappel : les appels peuvent être anonymes, il ne faut donc pas hésiter). En effet, celle-ci constate un décalage conséquent entre les signalements qu'elle reçoit et les faits rapportés (et par extension de la sensation d'insécurité). La police a ainsi comptabilisé 14 appels en 5 mois, seule la période estivale est, comme à l'accoutumée, plus soutenue.

Un recrutement de policiers municipaux est en cours.

En ce qui concerne le contrôle automobile, la police a pu couramment être témoin des stationnements en double file, devant les écoles, sur les pistes cyclables, mais aussi observer le non-respect des règles Crit'Air lors des pics de pollution. Une attention particulière sera accordée à ce point lors de la prochaine rencontre.

Le secteur du métro Monplaisir Lumière est un point récurrent de signalements de problèmes de sécurité. La police en est bien consciente et sa présence va y être renforcée.

Au sujet des atteintes aux biens et aux personnes, la police a rappelé les consignes de prévention qui restent efficaces (sac en bandoulière, pas d'objet apparent dans les voitures) et l'importance d'un dépôt de plainte consécutif. Il en est de même pour les harcèlements de rue et les agressions sexuelles et sexistes envers les femmes qui sont prises très au sérieux.

Suite à de nombreux désagréments (insultes, faux billets, incivilités) l'UCAM a demandé un renforcement de la présence policière sur l'avenue des Frères Lumières.

Concernant le secteur de la MJC, la situation y est calme depuis 9 mois bien que des signalements pour les nuisances sonores persistent.

Le prochain point prévention se tiendra le mercredi 23 novembre 2022, entre 9h30 et 11h

7. Points d'actualité :

Zone à faibles émissions :

En 2020, la métropole de Lyon avait instauré cette ZFE qui interdisait alors la circulation et le stationnement des poids lourds et des véhicules utilitaires légers Crit'Air 5 et 4 au 1er janvier 2020. En 2021, ce sont ces mêmes véhicules mais de Crit'Air 3 qui ont rejoint l'interdiction.

En 2022, le conseil municipal Ville de Lyon du 10 février a rendu un avis favorable à l'extension de la Zone à faibles émissions. Objectif : limiter la pollution de l'air qui entraîne 2 000 décès prématurés par an dans notre métropole. En conséquence, à partir de septembre 2022 ce sont les véhicules des particuliers Crit'Air 5 (≈ 6000

véhicules selon la mairie) qui seront interdits d'entrer et de stationner dans le périmètre de la ZFE (≈ intérieur du périphérique).

Le calendrier futur devrait prévoir pour 2024 l'interdiction des Crit'Air 4 puis en 2025 des Crit'Air 3. À terme, les instances métropolitaines et municipales visent un accès limité aux seuls véhicules Crit'Air 0 et 1 (donc les non diesels) à partir de janvier 2026.

Pour compenser ces interdictions, il est prévu, en plus d'aides financières pour l'achat d'un véhicule "propre" (hybride rechargeable, hydrogène, électrique, gaz, essence postérieure à 2011) un développement du réseau de transport en commun, notamment l'amélioration des lignes de bus en fréquence, en vitesse, en capacité ainsi que la création de couloirs bus dédiés et le développement de nouvelles lignes.

Le périmètre géographique, le calendrier, les dérogations, les mesures d'accompagnement financières et les alternatives de mobilité à déployer sont toujours soumis à la concertation jusqu'au **5 mars 2022**. N'hésitez pas à participer ! Des kits de concertation sont disponibles afin de soumettre une proposition collective : <https://jeparticipe.grandlyon.com/consultation/une-zfe-ecologiquement-efficace-et-socialement-juste/presentation/aa>

3 réunions et ateliers se sont tenus dans le 8^{ème} arrondissement, nous vous ferons parvenir les Compte-rendus.

Budget participatif :

Le budget participatif de la Ville de Lyon, fraîchement adopté, sera officiellement lancé le 14 mars. La dotation totale qui lui est allouée (25M d'euros) est divisée en 2 éditions qui recevront chacune 2 parts égales étalées sur la mandature (12.5M maintenant et les 12.5M suivants d'ici 2 ans et demi environ). Sur ces 12M d'euros, 2M seront dédiés à la mise en œuvre de projets transversaux (grands équipements par ex) et sur les 10M d'euros restants, **le 8^e arrondissement recevra 1.7M d'euros**.

Dans l'optique de renouveler les pratiques démocratiques et d'accroître la participation directe des citoyens, ce budget permettra de financer les projets qu'ils ont directement proposés.

Ainsi, **entre le 14 mars et le 17 juin**, les usagers, étudiants, habitants (sans nécessité d'être rassemblés en association ou en groupe) pourront déposer des idées et des projets sur une plateforme en ligne dénommée "Oyé !" !

Toutes les idées sont recevables si elles respectent 5 conditions : viser l'intérêt général, être une dépense d'investissement (opposé à une dépense de fonctionnement type entretien par ex), être juridiquement et techniquement viable, entrer dans les compétences de la ville (et non la métropole) et être réalisable en 2 ans.

Pour formaliser les idées et en faire émerger de nombreuses, la Ville de Lyon travaille à la création d'un support d'animation « d'ateliers d'émergence » qui pourra être réutilisé dans les différents quartiers de la ville. Dans un futur proche, **le conseil de quartier Monplaisir proposera un atelier d'émergence d'idées** pour lancer la dynamique et permettre aux habitants de se saisir au mieux de ce nouveau dispositif.

Plus d'infos sur : <https://www.lyon.fr/actualite/democratie-locale/la-ville-adopte-le-reglement-de-son-budget-participatif>

8. Concertation sur la requalification de l'avenue des frères Lumière

La concertation sur la requalification de l'avenue des frères Lumière va démarrer au mois de mars pour s'étendre jusqu'à l'été 2022. À l'issue de celle-ci un bilan sera réalisé avant que ne soient présentées (courant 2023) les présentations des scénarios envisageables compte-tenu des conclusions des études de faisabilité. Les travaux ne démarreront pas de toute façon avant 2024.

La carte ci-dessous montre le périmètre retenu (tirets rouges) du projet de la requalification.

Des objectifs généraux sont ébauchés même si rien n'est encore précisément arrêté à ce stade. Y figurent ainsi l'amélioration de l'apaisement du confort piéton, la végétalisation ou encore l'amélioration du cadre de vie tout en intégrant tous les équipements préexistants et usages associés (commerces, marchés, institut lumière, MJC, groupes scolaires).

Des précisions et informations complémentaires sont disponibles dans le compte-rendu de la commission Voirie ci-joint. Pour toute questions et informations sur les sujets relatifs à la voirie dans le quartier, ne pas hésiter à contacter : voirie.cqmonplaisir@gmail.com

Les référents de la commission Voirie ont présenté les derniers travaux menés par la commission.

Au terme d'une déambulation menée par les référents sur l'ensemble du quartier, il apparaît que de trop nombreux carrefours routiers ont une visibilité insuffisante (au moins $\frac{1}{3}$), inférieure à 5m. En conséquence, la commission Voirie a échangé avec l'adjoint à la Voirie de ce sujet et demandé la mise en place de ces retraits rapidement, au moins sur les points les plus dangereux. La commission a en outre comptabilisé les BEV (bandes d'éveils pour aveugles et malvoyants) manquantes et le résultat n'est pas satisfaisant non plus. La pose étant le plus souvent aisée, peu onéreuse et rapide, la commission Voirie a demandé une campagne de déploiement dans des délais les plus courts. La sécurité et le confort minimal qu'elles peuvent apporter aux personnes atteintes de troubles de la vision n'attendent pas.

À l'instar des emplacements déjà existants dans certains arrondissements centraux de Lyon, le quartier va être prochainement concerné par la mise en place de 44 zones dédiées au stationnement de trottinettes. Ce dispositif

viendra, nous l'espérons, apporter une solution aux déposes sauvages et anarchiques, rendant la marche peu agréable (causant même de forts désagréments aux poussettes et fauteuils roulants) sur des trottoirs déjà maigres et même dangereuse pour les aveugles. La commission Voirie a formulé des propositions sur les emplacements de ces zones de stationnements (qui nous sont, pour l'heure, inconnus avec précision) dans les secteurs les plus concernés par ce phénomène.

Réflexion sur le trafic de transit dans le quartier

Une réflexion va être menée au sein de la commission Voirie afin de réduire, voire d'empêcher le trafic de transit de véhicules motorisés au sein du quartier. Concrètement, il s'agit de véhicules empruntant les rues secondaires du quartier en ligne droite continue, pour couper les grands axes et rejoindre d'autres quartiers sans s'arrêter à Monplaisir. Ce trafic de transit est d'ailleurs souvent générateur d'une circulation à vitesse excessive, source de danger dans le quartier, notamment aux intersections et passages piétons disposant d'une faible visibilité. Face au constat de ce phénomène qui pose des problèmes de sécurité, de congestion, de pollution mais aussi des désagréments sonores non négligeable, la commission Voirie réfléchit à la mise en place d'un *super-îlot* pour contraindre ce trafic de transit à ne plus emprunter les rues secondaires du quartier, tout en laissant, bien évidemment, un libre accès aux résidents du quartier -> il n'est ici nullement question de piétonnisation. Un plan de changement des sens de circulation est envisagé pour mi-mandat mais en attendant, une réflexion est menée sur la possibilité d'une expérimentation de changement de sens de quelques portions de rues seulement pour couper les grands flux transversaux. Ce travail se poursuit en commission Voirie.

Opération la voie est libre :

L'opération *La voie est libre* va être reconduite cette année 2022. Pour cette édition, ce sont trois weekends qui ont été choisis. Il s'agira des :

- 21-22 mai
- 24-25 septembre
- 17-18 décembre

À noter qu'il est fort probable (aucune certitude pour l'instant) que l'avenue des Frères Lumière soit de nouveau piétonnisée pour l'occasion.

La spécificité des éditions tenues cette année tient au fait que cette fois, des habitants vont pouvoir proposer leur rue pour faire aussi l'objet d'une piétonnisation. La seule "contrainte" est d'organiser une activité dans la rue, le temps de la piétonnisation (fanfare, repas entre voisins, jeux etc.).

Si vous êtes motivés, n'hésitez pas à proposer votre rue pour les éditions de septembre et décembre !

10. Divers

Boîte à partage :

La nouvelle boîte à partage des pirates (photo ci-dessous) de rue de la fraternité (à Jet d'eau, à proximité des composteurs) remporte un franc succès ! Les livres tournent bien et la proximité des jardins de rue crée une vie de quartier agréable.

Par ailleurs le réseau des boîtes à partage du 8^{ème} souffle sa première bougie puisqu'il a été créé il y a tout juste 1 an ☺! Il permet d'échanger sur les animations autour de la boîte à livre et créer du lien entre les quartiers. N'hésitez pas à rejoindre le réseau ! Pour participer à l'animation des boîtes à partage du 8^{ème} : merci de prendre contact les référents animation du conseil de quartier cq8monplaisir@gmail.com

Des idées d'animation émergent déjà comme créer des événements type Gratifieria, mettre en place du troc de plantes / de graines, des séances lecture et/ou troc de livres, organiser une mini expo photo...



Légende : À Gauche, la boîte à partage. À droite, le moment de convivialité organisé à l'occasion de son inauguration.

Organisation d'un clean walk :

L'association « Monplaisir Vert l'Avenir » souhaite organiser au printemps (mi-mai probablement) une clean up walk combinée avec une "green walk" ou balade botanique sur le quartier Monplaisir avec le soutien de l'association « Zéro déchets Lyon » et « The Sea Cleaners ». Idéalement, cet événement se conclurait par un moment festif et convivial sur le mode de l'apéro banquet avec musique sur la place Ambroise Courtois... si les conditions sanitaires le permettent, on croise les doigts. La date vous sera communiquée lorsqu'elle aura été fixée.

Commission patrimoine :

La Commission patrimoine du conseil de quartier n'a pas encore été formellement lancée, bien qu'elle soit déjà constituée de plusieurs membres. D'ailleurs, des participants à la réunion ont exprimé leur envie de s'y investir.

Une première réunion de lancement pourrait se tenir prochainement au local associatif. Les jeudis soir sont disponibles si réservés suffisamment à l'avance (2 semaines minimum).

Politiques séniors :

Si un groupe souhaite organiser une réunion pour échanger sur la politique Senior dans le 8^{ème} arrondissement, vous pouvez contacter Marine Chastan, adjointe du 8e à la petite enfance et aux liens intergénérationnels à son adresse mail : Marine.CHASTAN@mairie-lyon.fr